

Capital B confirme l'acquisition de 1 BTC pour 0,06 M€, la détention d'un total de 3 140 BTC, un BTC Yield de 2,13 % depuis le début de l'année, et annonce la conversion de 14 195 352 OCA B-01 détenues par Blockstream Capital Partners

- Réalisation définitive d'une augmentation de capital à 0,52 € par action, pour un montant de 0,05 M€, dans le cadre du contrat d'augmentation de capital de type « ATM » avec TOBAM
- Acquisition de 1 BTC pour un montant de 0,06 M€
- BTC Yield' de 2,13 % depuis le début de l'année et de 0,27 % depuis le début du trimestre
- 'BTC Gain' de 60,1 BTC depuis le début de l'année et de 8,6 BTC depuis le début du trimestre
- BTC € Gain' de 3,3 M€ depuis le début de l'année et de 0,5 M€ depuis le début du trimestre
- Détention totale par le groupe de 3 140 BTC pour une valeur totale d'acquisition de 283,9 M€ à 90 407 € par bitcoin, correspondant à la moyenne des coûts unitaires d'acquisition des BTC détenus dans le cadre de la stratégie de Bitcoin Treasury Company
- Ajustement du prix de conversion des OCA B-01, initialement fixé à 0,544 €, à un prix de conversion arrondi de 0,495 €, en application des mesures légales d'ajustement pour les porteurs d'OCA B-01 suite à l'extinction des BSA 2025-01, la Société précisant que seules les OCA B-01 détenues par Blockstream Capital Partners sont concernées par cet ajustement
- Conversion de 14 195 352 OCA B-01 détenues par Blockstream Capital Partners en 28 687 362 actions de la Société
- La Société indique qu'à l'issue de cette conversion, l'ensemble des OCA B-01 en circulation auront été converties

Puteaux, le 3 août 2026 : Capital B SA (code ISIN : FR0011053636, code mnémorique FR : ALCPB | US : CPTLF) (la « Société »), société dont les titres sont admis à la négociation sur Euronext Growth Paris, première Bitcoin Treasury Company en Europe, détenant des filiales spécialisées dans le conseil et le développement en Data Intelligence, IA et technologies décentralisées, et la trésorerie d'entreprise, annonce la réalisation définitive d'une augmentation de capital à 0,52 € par action, pour un montant de 0,05 M€, dans le cadre du contrat d'augmentation de capital de type « ATM » avec TOBAM. La Société a ainsi acquis 1 BTC pour un montant de 0,06 M€. Le Groupe atteint depuis le début de l'année un 'BTC Yield' de 2,13 %, un 'BTC Gain' de 60,1 BTC, et un 'BTC € Gain' de 3,3 M€. A ce jour, Capital B et sa filiale Capital B Luxembourg SA détiennent un total de 3 140 BTC dans le cadre de la stratégie de Bitcoin Treasury Company pour une valeur totale d'acquisition de 283,9 M€ sur la base d'un prix moyen de 90 407 € par bitcoin. La Société annonce également un ajustement du prix de conversion des OCA B-01 souscrites par Blockstream Capital Partners de 0,544 € à un prix de conversion arrondi de 0,495 €, en application des mesures légales d'ajustement pour les porteurs d'OCA B-01 suite à l'extinction des BSA 2025-01, et la conversion de 14 195 352 OCA B-01 détenues par Blockstream Capital Partners en 28 687 362 actions de la Société. Une présentation détaillée de la stratégie de Bitcoin Treasury Company de la Société, focalisée sur l'augmentation du nombre de bitcoin par action sur une base totalement diluée dans le temps, est disponible sur le site internet de la Société : <https://cptlb.com/about/who-we-are/>

Réalisation définitive d'une augmentation de capital dans le cadre du programme d'augmentations de capital de type « ATM » avec TOBAM

Faisant usage de la délégation de compétence qui lui a été consentie par le conseil d'administration, lui-même agissant en vertu de la 16ème résolution consentie par l'assemblée générale des actionnaires du 17 juin 2026, le Directeur Général de la Société a décidé d'une augmentation de capital d'un montant total de 52 850,72 euros (prime d'émission incluse), par émission de 101 636 actions ordinaires nouvelles au prix moyen arrondi de 0,52 euros par action.

La Société a regroupé dans ce communiqué de presse les demandes de souscriptions de TOBAM entre le 13 juillet et le 24 juillet 2026 et le prix de souscription a été déterminé conformément aux termes du Contrat d'ATM renouvelé le 26 janvier 2026, à savoir :

- Le prix de souscription pour chaque demande est égal au plus élevé (i) du cours de clôture du jour de bourse précédant la demande, (ii) de l'équivalent en euros d'un « mNAV », défini et ajustable par la Société, du jour de bourse précédant la demande, et (iii) du prix plancher prévu dans la résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) concernée, soit à date, un prix plancher fixé par l'assemblée générale extraordinaire de la Société du 17 juin 2026 correspondant à l'une des valeurs suivantes :

- soit au dernier cours de clôture de l'action de la Société sur le marché où elles sont cotées lors de la dernière séance de bourse précédant la fixation du prix d'émission, éventuellement diminué d'une décote maximale de 20 % ;
- soit à la moyenne pondérée par les volumes (dans le carnet d'ordre central et hors blocs hors marché) (le « VWAP ») des cours de l'action de la Société sur le ou les marché(s) où elles sont cotées sur une période pouvant aller de la dernière séance de bourse précédant la fixation du prix d'émission aux vingt dernières séances de bourse précédant la fixation du prix d'émission (étant précisé que, si la période choisie s'étend sur plusieurs jours de bourse, le « VWAP » pourra être le VWAP sur cette période ou la moyenne des VWAP de chacun des jours de bourse sur cette période), éventuellement diminuée d'une décote maximale de 20 % (et corrigée le cas échéant pour tenir compte des différences de date de jouissance) ; ou
- de l'équivalent en euros de la « mNAV 1 » à une date choisie entre la dernière séance de bourse précédant la fixation du prix d'émission et l'une des vingt dernières séances de bourse qui précèdent, la mNAV 1 étant la valeur en euros, par action, des bitcoins détenus par la Société tels qu'indiqués par la Société dans ses indicateurs, à la date de fixation de la mNAV 1, étant entendu que, (i) le prix en euros d'un bitcoin sera choisi parmi les prix du bitcoin rapportés le jour choisi pour la détermination de la mNAV 1 sur une plateforme de marché majeure telle que, mais à titre indicatif, l'une des plateformes suivantes : Coinbase, Bitstamp, Boursorama ou Bloomberg, et (ii) le nombre d'actions retenu pourra être, soit le nombre d'actions effectivement émises à la date de détermination de la mNAV 1, soit, à cette même date, le nombre d'actions sur une base diluée, selon la méthode de calcul indiquée par la Société dans ses indicateurs.

- Le nombre d'actions demandées ne peut être supérieur à 21% du volume des négociations du jour de bourse précédant la demande.

Les actions émises font l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur Euronext Growth à Paris (compartiment offre).

L'opération ne donne pas lieu à l'établissement d'un prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers.

Le prix moyen arrondi de souscription à l'augmentation de capital fixé à 0,52 euros fait apparaître une prime de 13% par rapport au cours de clôture du jour de bourse précédent le présent communiqué.

Conformément au Programme, le Directeur Général a supprimé le droit préférentiel de souscription des actionnaires au bénéfice des investisseurs auxquels s'adresse l'offre, dans les proportions visées ci-après :

Investisseur	Nombre d'actions	Prix moyen arrondi / action (€)	Montant (€)
TOBAM Bitcoin Enhanced Fund	-	-	-
TOBAM Bitcoin Alpha Fund	101 636	0,52 €	52 850,72 €
TOBAM Bitcoin Treasury Opportunities Fund	-	-	-
TOBAM BTC Linked and Blockchain Equity Fund	-	-	-
MDP - TOBAM Global Blockchain Equity Fund	-	-	-
TOTAL	101 636	0,52 €	52 850,72 €

Incidence de l'opération sur la répartition du capital social de la Société

L'incidence de la réalisation de l'opération décrite ci-dessus sur la répartition du capital social de la Société est la suivante :

Actionnaires	Base ordinaire		Base totalement diluée (*)	
	Nombre d'actions	% capital	Nombre d'actions	% capital
Dirigeants	21 216 193	7.05%	22 992 443	5.47%
Blockstream Capital Partners	43 118 442	14.33%	149 972 415	35.69%
Adam Back	40 146 541	13.34%	42 094 425	10.02%
TOBAM	10 821 300	3.60%	18 226 789	4.34%
UTXO Management	4 244 478	1.41%	4 244 478	1.01%
Peak Hodl Ltd	2 500 000	0.83%	2 500 000	0.59%
Public & Institutionnel	178 925 314	59.45%	180 200 161	42.88%
TOTAL	300 972 268	100%	420 230 711	100%

(*) Calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société en date du présent communiqué, en y ajoutant les actions pouvant résulter (i) de la conversion de l'intégralité des OCA, et (ii) de l'émission d'actions gratuites attribuées par la Société à certains de ses salariés et mandataires sociaux, mais qui n'ont pas encore été définitivement acquises par leurs bénéficiaires, dont le nombre s'élève à 1 840 760 à la date du présent communiqué, étant à noter que la Société est autorisée à émettre des actions gratuites supplémentaires dans la limite prévue par les résolutions de l'assemblée générale du 17 juin 2026. En revanche, cette base totalement diluée n'inclut pas (i) les actions susceptibles de correspondre aux montants non souscrits à date des 300 M€ d'augmentations de capital autorisées au profit de TOBAM, (ii) l'exercice futur potentiel des BSA 2026-01, BSA 2026-02, BSA 2026-03, BSA 2026-04, BSA 2026-05, et (iii) l'exercice futur potentiel des BSA OC A-03, A-04, B-04 et A-05.

Augmentation du nombre de bitcoins détenus par la Société

Capital B annonce la réalisation définitive de l'acquisition de 1 BTC supplémentaire grâce au produit de la réalisation définitive de l'opération décrite ci-dessus, dans le cadre de la poursuite de sa stratégie de Bitcoin Treasury Company.

Swissquote Bank Europe SA, un prestataire de services sur crypto-actifs (PSCA) agréé MiCA, a assuré l'exécution de l'acquisition des BTC issus du produit de l'augmentation de capital, et s'est vu confier leur conservation sécurisée via la solution technologique de la société suisse Taurus.

La Société précise que Swissquote Bank Europe SA agit désormais en qualité de dépositaire BTC unique de la Société.

Détail des acquisitions de BTC par le groupe :

Date retenue	Nombre de BTC acquis	Coût d'acquisition par BTC	Total des BTC détenus	Coût par BTC détenu ¹	Coût total des BTC détenus	Valeur totale des BTC détenus ²
3 août 2026	1	56 061 €	3 140	90 407 €	283 878 764 €	170 976 140 €
1 juin 2026	4	64 989 €	3 139	90 418 €	283 822 703 €	198 020 676 €
18 mai 2026	192	67 866 €	3 135	90 451 €	283 562 745 €	213 493 500 €
27 avril 2026	6	66 951 €	2 943	91 924 €	270 532 431 €	195 809 562 €
20 avril 2026	12	62 570 €	2 937	91 975 €	270 130 725 €	193 844 937 €
13 avril 2026	37	60 892 €	2 925	92 096 €	269 379 886 €	181 493 325 €
23 mars 2026	44	61 763 €	2 888	92 495 €	267 126 900 €	174 449 640 €
16 mars 2026	8	60 934 €	2 844	92 971 €	264 409 342 €	178 543 476 €
9 mars 2026	2	61 660 €	2 836	93 061 €	263 921 868 €	167 411 916 €
16 février 2026	6	55 270 €	2 834	93 083 €	263 798 549 €	165 086 168 €
9 février 2026	5	64 124 €	2 828	93 164 €	263 466 929 €	168 062 384 €
25 novembre 2025	5	88 968 €	2 823	93 215 €	263 146 305 €	213 667 224 €
20 octobre 2025	6	96 231 €	2 818	93 223 €	262 701 464 €	271 178 254 €
29 septembre 2025	12	95 935 €	2 812	93 216 €	262 124 079 €	269 770 581 €
22 septembre 2025	551	99 272 €	2 800	93 205 €	260 972 853 €	277 962 677 €
15 septembre 2025	48	98 575 €	2 249	91 718 €	206 273 769 €	221 695 332 €
11 août 2025	126	98 746 €	2 201	91 568 €	201 542 166 €	217 339 641 €
5 août 2025	62	99 889 €	2 075	91 133 €	189 100 187 €	207 269 347 €
28 juillet 2025	58	102 211 €	2 013	90 863 €	182 907 079 €	205 751 541 €
21 juillet 2025	22	101 112 €	1 955	90 526 €	176 978 818 €	197 674 331 €
14 juillet 2025	29	95 225 €	1 933	90 406 €	174 754 350 €	184 069 828 €
7 juillet 2025	116	92 175 €	1 904	90 332 €	171 992 827 €	175 501 059 €
30 juin 2025	60	91 879 €	1 788	90 213 €	161 300 535 €	164 280 027 €
23 juin 2025	75	91 792 €	1 728	90 155 €	155 787 783 €	158 616 662 €
17 juin 2025	182	93 264 €	1 653	90 081 €	148 903 379 €	154 165 568 €
2 juin 2025	624	96 447 €	1 471	89 687 €	131 929 311 €	141 874 161 €
22 mai 2025	227	93 518 €	847	84 706 €	71 746 119 €	79 209 857 €
26 mars 2025	580	81 550 €	620	81 480 €	50 517 503 €	50 560 770 €
4 décembre 2024	25	90 511 €	40	80 468 €	3 218 718 €	3 261 985 €
5 novembre 2024	15	63 729 €	15	63 729 €	955 941 €	1 223 244 €

(1) Le Coût par BTC détenu correspond à la moyenne des coûts unitaires d'acquisition des BTC détenus dans le cadre de la stratégie de Bitcoin Treasury Company.

(2) Pour l'ensemble des communiqués jusqu'au 20 octobre 2025 inclus, la Valeur totale des BTC détenus était obtenue en multipliant le Total des BTC détenus à la date retenue dans le tableau ci-dessus par le dernier Coût d'acquisition par BTC à cette même date. Compte tenu de la volatilité du prix du BTC, la Société précise qu'à partir du 25 novembre 2025, la Valeur totale des BTC détenus est désormais obtenue en multipliant le Total des BTC détenus à date par le cours du BTC à l'heure de clôture du jour de bourse précédant le communiqué.

Atteinte d'un 'BTC Yield' de 2,13 % depuis le début de l'année et de 0,27 % depuis le début du trimestre

Le Groupe a atteint un 'BTC Yield' de 2,13 % depuis le début de l'année et de 0,27 % depuis le début du trimestre. Les détails sont les suivants :

Depuis le début de l'année :

Date retenue	Total de BTC détenus	Nombre d'actions ordinaires émises	Nombre d'actions sur une base entièrement diluée ¹	BTC (sats) par action sur une base entièrement diluée ²	'BTC Yield' depuis le début de l'année	'BTC Gain' depuis le début de l'année	'BTC € Gain' depuis le début de l'année
3 août 2026	3 140	300 972 268	426 427 311	736,4	2,13%	60,1	3 272 702 €
1 juin 2026	3 139	300 650 632	427 460 481	734,3	1,85%	52,2	3 294 196 €
18 mai 2026	3 135	300 265 812	427 055 661	734,1	1,82%	51,3	3 491 989 €
27 avril 2026	2 943	275 910 417	401 727 453	732,6	1,61%	45,4	3 018 293 €
20 avril 2026	2 937	274 947 324	401 044 360	732,3	1,57%	44,4	2 929 950 €
13 avril 2026	2 925	272 210 021	400 673 659	730,0	1,25%	35,3	2 191 507 €
23 mars 2026	2 888	229 727 727	397 686 652	726,2	0,72%	20,4	1 229 821 €
16 mars 2026	2 844	229 057 821	393 317 210	723,1	0,29%	8,1	511 393 €
9 mars 2026	2 836	228 269 631	392 529 020	722,5	0,21%	5,9	345 389 €
16 février 2026	2 834	228 069 631	392 329 020	722,4	0,19%	5,3	308 566 €
9 février 2026	2 828	227 468 631	391 728 020	721,9	0,13%	3,6	216 272 €
25 novembre 2025	2 823	226 884 068	391 534 528	721	1 658,5%	663,4	59 022 899 €

Note sur la détention de BTC à date du communiqué : la Société précise qu'elle détient à date 61 BTC supplémentaires pour ses besoins opérationnels, et précise que ces BTC sont segmentés de sa réserve de BTC dans le cadre de sa stratégie de Bitcoin Treasury Company et ne sont pas inclus à ce titre dans les indicateurs clés de performance publiés par la Société.

Depuis le début du trimestre :

Date retenue	Total de BTC détenus	Nombre d'actions ordinaires émises	Nombre d'actions sur une base entièrement diluée ¹	BTC (sats) par action sur une base entièrement diluée ²	'BTC Yield' depuis le début du trimestre	'BTC Gain' depuis le début du trimestre	'BTC € Gain' depuis le début du trimestre
3 août 2026	3 140	300 972 268	426 427 311	736,4	0,27%	8,6	468 701 €
1 juin 2026	3 139	300 650 632	427 460 481	734,3	1,12%	32,4	2 041 385 €

(1) Le nombre d'actions sur une base entièrement diluée comprend (i) le nombre total d'actions ordinaires en circulation, (ii) les actions qui seraient émises du fait de la conversion de l'intégralité des obligations convertibles en actions de la Société actuellement émises, (iii) les actions gratuites attribuées par la Société à certains de ses salariés et mandataires sociaux, mais qui n'ont pas encore été définitivement acquises par leurs bénéficiaires, et dont le nombre s'élève à 1 840 760 à la date du présent communiqué, (iv) un nombre d'actions potentielles supplémentaires non encore émises ou attribuées, mais pouvant être émises ou attribuées dans le futur et incluses à titre conservateur dans le cadre de la stratégie de Bitcoin Treasury Company de la Société. A la date du présent communiqué, la Société a inclus une réserve indicative de 6 196 600 actions potentielles supplémentaires dans le nombre d'actions sur une base entièrement diluée, uniquement dans le cadre des KPIs de la Société, afin d'anticiper l'impact d'éventuelles émissions ou attributions futures sur ces KPIs. Il est précisé que ce nombre pourrait être amené à évoluer, dans la limite prévue par les résolutions de l'assemblée générale du 17 juin 2026. La Société précise que le nombre d'actions sur une base entièrement diluée est ajusté pour refléter uniquement les opérations réalisées définitivement à date (i.e., excluant les opérations en cours).

(2) Le nombre de BTC par action sur une base entièrement diluée est calculé en divisant le nombre total de BTC détenus par le nombre d'actions sur une base entièrement diluée à la fin de chaque période. Le résultat est ensuite exprimé en satoshis (sats) par action sur une base entièrement diluée. Il y a 100 000 000 sats dans 1 BTC. Chaque sat représente 0,00000001 BTC, la plus petite unité de bitcoin.

Ajustement du prix de conversion des OCA B-01, initialement fixé à 0,544 €, à un prix de conversion arrondi de 0,495 €, en application des mesures légales d'ajustement pour les porteurs d'OCA B-01 suite à l'extinction des BSA 2025-01

Le 6 mars 2025, la Société annonçait une émission d'Obligations Convertibles libellées en Bitcoin, souscrites en euros (A-01) ou en Bitcoin (B-01). Le 26 mars 2025, la Société annonçait la réalisation définitive de l'opération, résultant en l'émission d'Obligations Convertibles A-01 et B-01 par Capital B Luxembourg SA (alors nommée The Blockchain Group Luxembourg SA) le 3 avril 2025.

Le 7 avril 2025, la Société a annoncé l'attribution gratuite à tous ses actionnaires, le 11 avril 2025, de bons de souscription d'actions, donnant le droit de souscrire à une action ordinaire de la Société pendant une durée d'un an, c'est-à-dire jusqu'au 10 avril 2026 inclus (les « BSA 2025-01 »).

Le 30 mars 2026, la Société, annonçait un ajustement des termes et conditions de conversion des souches d'OCA B-01 et B-02 détenues par Blockstream Capital Partners suite au transfert des souches d'OCA B-01 et B-02 et des actions de la Société précédemment détenues par Fulgur Ventures.

Conformément à l'article 10.3 des Termes et Conditions Modifiés et à l'article L. 228-99 du Code de commerce français, Capital B doit prendre les mesures nécessaires pour préserver les intérêts des détenteurs d'Obligations Convertibles B-01 si elle décide de procéder à certaines opérations affectant son capital social, comme l'émission des BSA 2025-01.

La période d'exercice des BSA 2025-01 étant achevée, la préservation des intérêts des détenteurs d'Obligations Convertibles B-01 se fait nécessairement, et conformément au paragraphe 3 de l'article L. 228-99 et au paragraphe 1) a) de l'article R. 228-91 du Code de commerce, par un ajustement du prix de conversion.

Cet ajustement est effectué en multipliant le prix de conversion actuel de 0,544 € par un ratio égal à (i) la moyenne des cours d'ouverture des actions Capital B sur Euronext Growth sur la durée de validité des BSA 2025-01, divisée par (ii) la somme de cette même moyenne et de la moyenne des cours d'ouverture des BSA 2025-01 sur Euronext Growth sur la durée de validité des BSA 2025-01.

La Société annonce donc ce jour un ajustement du prix de conversion de ses OCA B-01, initialement fixé à 0,544 €, à un prix de conversion de 0,494829453089072 €, arrondi à 0,495 € pour les besoins du présent communiqué de presse.

La Société précise que seules les OCA B-01 détenues par Blockstream Capital Partners sont concernées par cet ajustement, l'ensemble des autres OCA A-01 et OCA B-01 émises ayant déjà été converties et les souches d'OCA suivantes n'étant pas concernées.

Conversion de 14 195 352 OCA B-01 détenues par Blockstream Capital Partners

Blockstream Capital Partners a demandé la conversion de ses 14 195 352 OCA B-01 restantes, entraînant l'émission de 28 687 362 actions nouvelles de la Société à un prix de conversion unitaire arrondi de 0,495 €.

Le nombre d'OCA B-01 dont la conversion est demandée et d'actions de la Société à émettre est le suivant :

Investisseur	Nombre d'OCA B-01 converties	Nombre d'actions à émettre	Nombre d'OCA B-01 restantes après conversion
Blockstream Capital Partners	14 195 352	28 687 362	0
TOTAL	14 195 352	28 687 362	0

Compte tenu de la volatilité du cours de bourse, le prix de conversion arrondi de 0,495 € fait apparaître une prime de 7,6% par rapport au cours de clôture du jour de bourse précédent le présent communiqué.

A la suite de la conversion, Blockstream Capital Partners ne détiendra plus d'OCA B-01 et détiendra 55 279 428 OCA B-02.

La Société indique également qu'à la suite de cette conversion, l'ensemble des OCA B-01 auront été converties.

Informations importantes sur les KPIs 'BTC Yield', 'BTC Gain' et 'BTC € Gain'

La Société utilise le 'BTC Yield', le 'BTC Gain' et le 'BTC € Gain' comme indicateurs de suivi de sa stratégie de Bitcoin Treasury Company. Ces indicateurs illustrent la manière dont la Société finance l'acquisition de bitcoin au cours d'une période donnée :

- **'BTC Yield'** : indicateur reflétant l'évolution en pourcentage, au cours d'une période donnée, du rapport entre le total des BTC détenus et le nombre d'actions entièrement diluées en circulation ;
- **'BTC Gain'** : nombre de BTC détenus par la Société au début d'une période multiplié par le 'BTC Yield' pour cette période ; et
- **'BTC € Gain'** : indicateur représentant la valeur en euros du 'BTC Gain' calculé en multipliant le 'BTC Gain' par le cours du BTC à la clôture du jour de bourse précédant le communiqué sur la période applicable. La Société a choisi le cours du BTC à la clôture du jour de bourse précédant le communiqué pour déterminer le prix de marché du bitcoin dans le seul but de faciliter ce calcul illustratif.

Ces indicateurs seront communiqués périodiquement par la Société dans le cadre de sa stratégie de Bitcoin Treasury Company, notamment de manière semestrielle et annuelle.

Lorsque la Société utilise ces KPIs, elle prend également en compte les diverses limites de ces outils, notamment le fait qu'ils ne reflètent pas les dettes et autres passifs et créances sur les actifs de la Société, qui seraient de rang supérieur par rapport aux capitaux propres, et que ces indicateurs supposent que toutes les dettes seront refinancées ou, dans le cas des instruments de dette convertible de la Société (ou de ses filiales), convertis en actions ordinaires conformément à leurs conditions respectives.

En outre, le 'BTC Yield' n'est pas, et ne doit pas être compris comme une mesure de performance opérationnelle ou une mesure financière ou de liquidité. En particulier, le 'BTC Yield' n'est pas équivalent au « rendement » dans le contexte financier traditionnel. Il ne s'agit pas d'une mesure du retour sur investissement que les actionnaires de la Société ont pu obtenir historiquement ou peuvent obtenir à l'avenir en acquérant des actions de la Société, ni d'une mesure du revenu généré par les opérations de la Société ou ses détentions de bitcoin, ni d'un retour sur investissement sur ses détentions de bitcoin, ni d'aucune autre mesure financière similaire de la performance de son activité ou de ses actifs. Le 'BTC Gain' et le 'BTC € Gain' ne sont pas, et ne doivent pas être compris comme des mesures de performance opérationnelle ou des mesures financières ou de liquidité. En particulier, le 'BTC Gain' et le 'BTC € Gain' ne sont pas équivalents à un « gain » dans le contexte financier traditionnel. Ils ne sont pas non plus des outils de mesure du retour sur investissement que les actionnaires de la Société ont pu obtenir historiquement ou peuvent obtenir à l'avenir en acquérant des actions de la Société, ou des mesures du revenu généré par les opérations de la Société ou ses détentions de bitcoin, le retour sur investissement sur ses détentions de Bitcoin, ou toute autre mesure financière similaire de la performance de son activité ou de ses actifs. Il convient également de souligner que le 'BTC € Gain' ne représente pas un gain de la juste valeur (*fair value*) des détentions de Bitcoin de la Société, et que le 'BTC € Gain' peut être positif pendant les périodes où la Société a subi une baisse de la juste valeur de ses détentions de bitcoin.

Le cours des actions ordinaires de la Société dépend de nombreux facteurs autres que la quantité de bitcoins que la Société détient et du nombre d'actions émises ou à émettre ; par conséquent, la valeur de marché des actions de la Société peut se négocier avec une décote ou une prime par rapport à la valeur de marché des bitcoins que la Société détient. Ni le 'BTC Yield', ni le 'BTC Gain' ni le 'BTC € Gain' ne sont indicatifs ou prédictifs du cours des titres de la Société.

Il est rappelé que ces KPIs ont une finalité précise, et sont utilisés par la Société pour déterminer l'utilisation qui est faite des capitaux propres, pour ce qui concerne sa détention de bitcoin uniquement.

La capacité de la Société à atteindre un 'BTC Yield', un 'BTC Gain' et un 'BTC € Gain' donnés peut dépendre d'une variété de facteurs, y compris sa capacité à générer des profits supérieurs à ses charges fixes et autres dépenses, ainsi que des facteurs hors de son contrôle, tels que le prix du bitcoin, l'exigibilité de ses dettes et sa capacité à se financer à des conditions favorables. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

La présentation de ces KPIs n'implique aucune déclaration d'intention par la Société de verser des dividendes à ses actionnaires à l'avenir. La détention d'actions de la Société n'équivaut pas un droit de propriété directe des bitcoins détenus par la Société. Les investisseurs sont invités à consulter les états financiers et autres informations fournies par la Société. Les KPIs précités sont uniquement destinés à compléter les autres indicateurs de la Société pour ceux qui comprennent leur objectif et leurs limites, et non à remplacer l'analyse financière traditionnelle.

Facteurs de risques

La Société rappelle que les facteurs de risques relatifs à la Société et à son activité sont détaillés dans son rapport annuel 2025, lequel est disponible sans frais sur le site internet de la Société (<https://www.cptlb.com>). La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement ou les perspectives de la Société.

* * *

A propos de Capital B (FR : ALCPB US : CPTLF) Capital B est une Bitcoin Treasury Company cotée sur Euronext Growth Paris, spécialisée dans le conseil et développement en Data Intelligence, IA et technologies décentralisées, et la trésorerie d'entreprise.	EURONEXT Growth Paris Code Mnémonique FR : ALCPB Code Mnémonique US OTCID : CPTLF ISIN : FR0011053636 Reuters : ALCPB.PA Bloomberg : ALCPB.FP Contact : contact@cptlb.com
--	--

Relations Investisseurs

Actus Finance & Communication

Mathieu Calleux

tbg@actus.fr

Relations Presse

Actus Finance & Communication

Anne-Charlotte Dudicourt

acdudicourt@actus.fr – 06 24 03 26 52

Céline Bruggeman

cbruggeman@actus.fr - 06 87 52 71 99

Le Crayon Groupe

Sarah Benmoussa

sarahb@lecrayongroupe.fr

Tous les communiqués de presse Capital B sont disponibles sur

[Financial information – Capital B](#)

Pour recevoir gratuitement tous les communiqués de presse, inscrivez-vous sur [Actusnews](#)